

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du MERCREDI 05 JUILLET 2017**

Présents : BARTHES Hubert - BARTHES André - BAUWENS Boris - BESSIERES Bruno - COUTOU Roland - HENRY Matthieu - GLEIZES Jean-Louis - MONDON Yves - GOURDOUZE Monique - LUGAGNE Martine - AFFRE Didier.

Absent excusé : MUSARD Roseline.

I – IMMEUBLE MAIRIE : ETUDE DE PROGRAMMATION :

Monsieur le Maire explique la nécessité de la réalisation d'une étude de programmation concernant l'aménagement des deux niveaux libres de l'immeuble abritant l'école. Cette étude mettra en avant les contraintes techniques, financières, réglementaires et proposera plusieurs scénarios que la commune pourra valider ou pas. A l'issue de cette phase, la recherche des financements sera possible. Quatre cabinets ont été consultés. Un seul (Ankel Ceresse) a répondu et fait une proposition (9 600 € TTC), qui peut être subventionnée à 50% par la DRAC. Nous sommes dans l'attente des autres propositions avant de prendre une décision.

II – INFORMATION ACHAT BASSIN DES COSTES :

Monsieur le Maire propose l'achat de la parcelle abritant le bassin des Costes qui a été délimité par le géomètre (258 m²) sur les parcelles B1190 et B1189. Prix d'achat à 5€ le m² soit 1300 €, y compris la servitude d'accès sur le chemin de service.

III – ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE TEPCV :

Dans le cadre de la convention TEPCV, il est prévu l'achat d'un véhicule électrique. La commune a adhéré à un groupement d'achat d'Hérault Energie. C'est l'entreprise TRESSOL Citroën Pézenas qui a été retenue pour les véhicules qui nous intéressent. La commune souhaite acquérir un utilitaire 4/5 places, ce sera donc un berlingot.

IV – COMMISSION SECURITE CAMPING :

Le dossier a été étudié en préfecture le mardi 4 juillet 2017. La commune a transmis un dossier complet répondant aux remarques de la visite.

V – CHAUDIERE BOIS :

Hérault énergie propose ses services à travers « Hérable », outils pour la maîtrise d'ouvrage, déléguée pour les projets liés au bois énergie. Une étude de faisabilité gratuite est proposée. Dans un second temps, Hérault énergie suivra le projet pour conception, élaboration et suivi du projet. Le conseil municipal accepte de participer à ce dispositif.

VI – CESSION GRATUITE AU DEPARTEMENT : PONT DE LA LEOUNE :

La parcelle D374 sera cédée à titre gratuit au département pour permettre les travaux de réparation du pont de la piste verte. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

1) **Numérotation des voies, dénomination des voies :**

La Poste propose un pré-diagnostic : 50 voies non numérotées, 345 points adresses non numérotés. Le responsable de l'opération est invité au prochain conseil municipal. L'étude forfaitaire est de 4 800 €.

2) **Caution badge camping :**

Une caution de 30 € sera instaurée pour l'utilisation du badge à la barrière du camping.

La séance est levée à 20 heures 00.

Le MAIRE